

RAPPORT D'ACTIVITE
2023
CCAS DE ROSPORDEN
EHPAD KER LENN
SECTION DE KERNEVEL

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosporden.fr

TABLE DES MATIERES

PARTIE A	INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE 1	UNE STRUCTURE PARITAIRE.....	4
CHAPITRE 2	LES COMPETENCES DU CCAS.....	4
CHAPITRE 3	LE STATUT.....	5
CHAPITRE 4	LES TEXTES CONSTITUTIFS.....	5
PARTIE B	CCAS DE ROSPORDEN	6
CHAPITRE 1	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	6
CHAPITRE 2	LE PERSONNEL	7
CHAPITRE 3	LE BUDGET DU CCAS	7
CHAPITRE 4	LE RAPPORT D'ACTIVITE 2023.....	7
	4.1 LES DONNEES STATISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI.....	7
	4.2 LES MISSIONS OBLIGATOIRES.....	10
	4.3 LES MISSIONS FACULTATIVES.....	12
	■ Banque Alimentaire (BA).....	12
	■ Aides financières.....	16
	■ Demandes de logement.....	19
	■ Plan Canicule et Grand Froid (Rosporden-Kernével).....	21
	■ Repas des aînés de Rosporden.....	21
	■ Colis de Noël (Rosporden-Kernével).....	21
PARTIE C	LA RESIDENCE KER LENN	24
	1.1 L'ACTIVITE EN HEBERGEMENT PERMANENT	25
	1.2 HEBERGEMENT TEMPORAIRE.....	26
	1.3 L'ACCUEIL DE JOUR	27
	1.4 LE PASA – 14 PLACES/305 JOURS	28
	1.5 UNITE DE VIE PROTEGEE – 11 PLACES/356 JOURS.....	28
	1.6 LES SOINS.....	29

1.7	LA VIE SOCIALE	31
1.8	LA FORMATION.....	34
1.9	LES INSTANCES	35
1.10	PROJETS REALISES EN 2023	36
1.11	LE BUDGET 2023	37
1.12	PROJETS POUR L'ANNEE 2024	41

PARTIE D CCAS DE KERNÉVEL 43

CHAPITRE 1	LE COMITE D'ADMINISTRATION	43
CHAPITRE 2	LE PERSONNEL	43
CHAPITRE 3	LE BUDGET DU CCAS	43
CHAPITRE 4	LE RAPPORT D'ACTIVITE 2023.....	44
4.1	LES MISSIONS OBLIGATOIRES.....	44
4.2	LES MISSIONS FACULTATIVES.....	44

PARTIE A INTRODUCTION

CHAPITRE 1 UNE STRUCTURE PARITAIRE

Outre le Maire de la commune, Président de droit du Centre communal d'action sociale, le Conseil d'administration du CCAS est composé à parité de membres élus par le Conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire. Le nombre d'administrateurs est fixé par délibération du Conseil municipal, il doit être compris entre 9 et 17.

Les membres nommés par le Maire sont choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Cette parité apporte une cohérence d'intervention forte car elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune. Elle induit des coopérations entre les élus, le monde associatif et les professionnels.

La particularité de la commune tient à l'existence d'une structure propre à Kernével, à côté du CCAS de Rosporden, présidée par le Maire délégué, M. RANNOU, et administrée par un comité. Chaque structure est autonome, libre d'adapter sa politique d'intervention sociale facultative aux besoins spécifiques de sa population mais la vocation première de la section de Kernével est d'abord l'action de proximité. De fait, le CCAS de Rosporden exerce pour l'ensemble du territoire de nombreux domaines d'intervention.

CHAPITRE 2 LES COMPETENCES DU CCAS

Elles sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres : les missions obligatoires, confiées par la loi et les missions facultatives, confiées par la Municipalité dans le cadre des compétences autorisées par la loi.

- **Les missions obligatoires des CCAS :**
- Les CCAS participent à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale
- Ils domicilient les personnes sans résidence stable
- Ils tiennent à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale, légale ou facultative, résidant sur le territoire de la commune.
- Ils réalisent une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dans l'année qui suit le renouvellement municipal. Les années suivantes, des études peuvent être réalisées pour travailler sur des problématiques spécifiques.

- **Les missions facultatives :**
- Elles sont définies de manière générale par le CASF : « Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. »
- Elles correspondent à des besoins identifiés sur le territoire communal et illustrent l'engagement de la politique sociale de la municipalité.
- Il s'agit de prestations en espèce ou en nature, remboursables ou non, d'actions ponctuelles ou durables, adaptées à des publics spécifiques : personnes en situation précaire, personnes âgées ou handicapées, familles, jeunesse, etc.
- Le CCAS a la capacité de supporter ou gérer des structures : logements, foyer pour personnes âgées, EHPAD, etc...

CHAPITRE 3 LE STATUT

Le CCAS est un établissement public administratif dont la présence est de droit dans chaque commune de plus de 1500 habitants. Cela se traduit par une personnalité morale de droit public, un conseil d'administration et un budget autonome.

CHAPITRE 4 LES TEXTES CONSTITUTIFS

Code de l'action sociale et des familles :

Partie législative : article L.115-200,
 articles L123-4 à L123-9,
 article L144-1

Partie réglementaire : articles R123-1 à R123-26

PARTIE B CCAS DE ROSPORDEN

CHAPITRE 1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CCAS de Rosporden est administré par un Conseil d'administration dont la composition est la suivante :

Michel LOUSSOUARN, Maire, Président et membre de droit

7 Conseillers municipaux :

- Marie-Madeleine LE BIHAN, Adjointe aux Solidarités, Vice-Présidente
- Djelloul BENCHENNI
- Karen LE MOAL
- Bernard FRENAY
- Christine MASSUYEAU
- Jean-Michel PROTAT
- Stéphane FAVIER

7 membres nommés par le Maire :

- Anne-Marie LE BOUR (Association Femmes Solidaires)
- Marceline CORNIC (Banque Alimentaire)
- Denise DAHERON (CLCV) Consommation, Logement, Cadre de vie
- Michel GEORGES (Association Libres)
- Gérard PENSEC (représentant des Retraités)
- Maryvonne NICOLAS (Amicale laïque)
- Véronique BOULAY (Centre social)

La population de Rosporden étant supérieure à 3500 habitants, le CCAS est tenu de présenter un rapport d'orientation budgétaire qui sert de base au débat d'orientation budgétaire. Le CCAS de Rosporden tient 5 séances de son conseil d'administration dans l'année.

CHAPITRE 2 LE PERSONNEL

Effectifs en 2023 :

- Directeur : Olivier PAGANO mis à disposition à hauteur de 20% de son temps
- Responsable administrative du CCAS : Laetitia GARSON (contractuelle, Plein temps, catégorie C)
- Agent administratif polyvalent : Sophie MAGUET (Plein temps, catégorie C)
- Agent technique : Philippe DEMY et Pascal BUREL (contractuels, temps partiel, catégorie C)
- Assistante ressources humaines : Marina MARZIN, mise à disposition ponctuelle du CCAS depuis mai 2020
- Assistant comptabilité : Cédric HONNO, mis à disposition ponctuelle du CCAS depuis mai 2020 (supervision de Madame Sylvie KERHERVE)

CHAPITRE 3 LE BUDGET DU CCAS

LE BUDGET DU CCAS 2023				
	BP DEPENSES 2023	BP RECETTES 2023	CA DEPENSES 2023	CA RECETTES 2023
FONCTIONNEMENT	214 285€	214 285€	195 755,82€	174 984,25 €
INVESTISSEMENT	46 909,73 €	46 909,73 €	1 060,97 €	32 650,89 €

CHAPITRE 4 LE RAPPORT D'ACTIVITE 2023

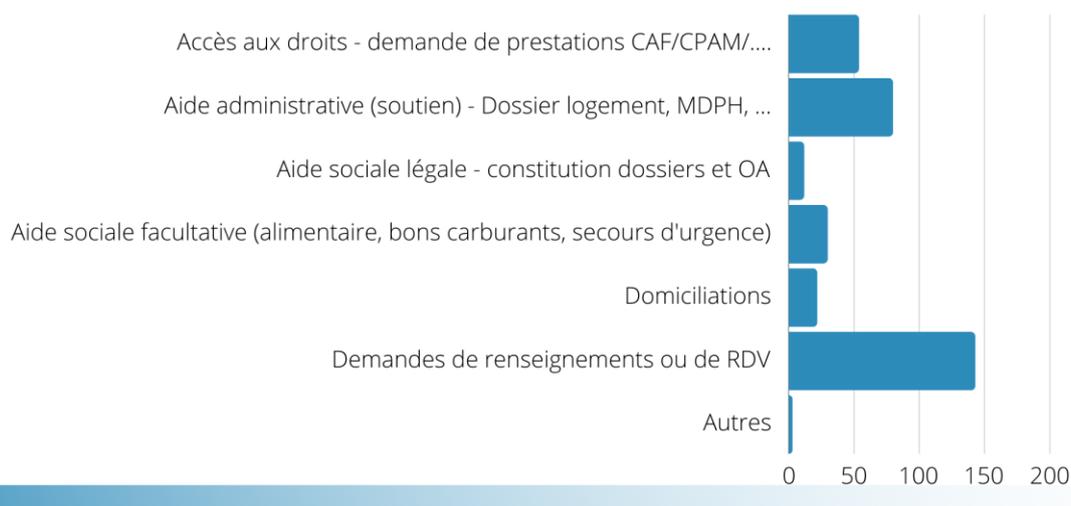
4.1 LES DONNEES STATISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

En tant que partenaire permanent de France Services à Rosporden, une extraction de données statistiques a été établie pour offrir une vision claire du public accueilli selon les catégories socio-professionnelles, les genres et les sexes, ainsi que pour fournir des informations sur les démarches effectuées par ce public.

En 2023, la responsable du CCAS a traité 330 demandes, assurant 230 rendez-vous physiques et répondant à 189 appels téléphoniques. Ces appels portaient sur des demandes de rendez-vous physiques ou des demandes de renseignements, souvent pour obtenir ou apporter des informations complémentaires concernant leur demande de logement.

Parmi les 330 demandes, il s'agit de demandes de prestations comme des allocations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), des demandes de pension d'invalidité ou d'Allocation de Soutien aux Personnes âgées (ASPA), ainsi que de l'aide administrative pour la constitution de dossiers, comme ceux pour le logement ou pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). D'autres demandes proviennent d'aides sociales légales ou facultatives, qui seront détaillées plus loin. (*CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

démarches réalisées en 2023 pour le CCAS

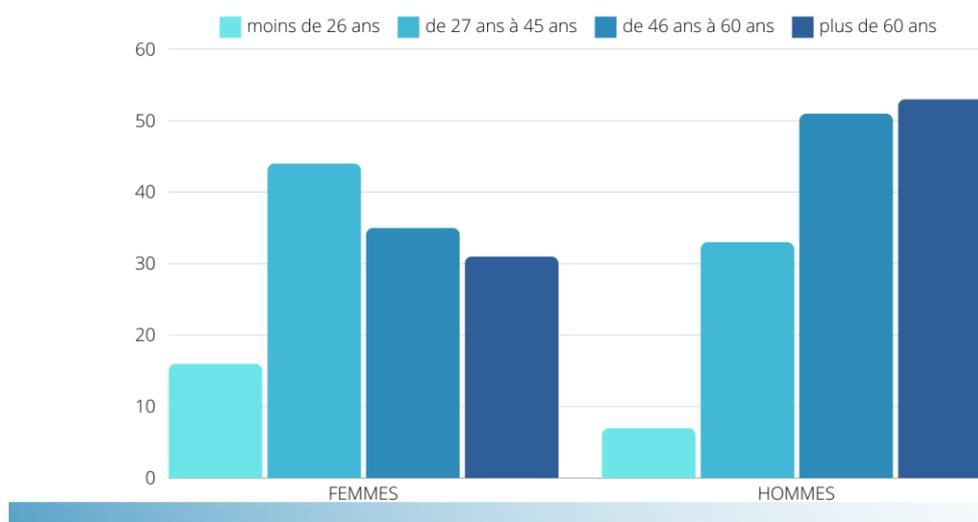


(*OA : Obligation Alimentaire pour les dossiers d'aides sociales)

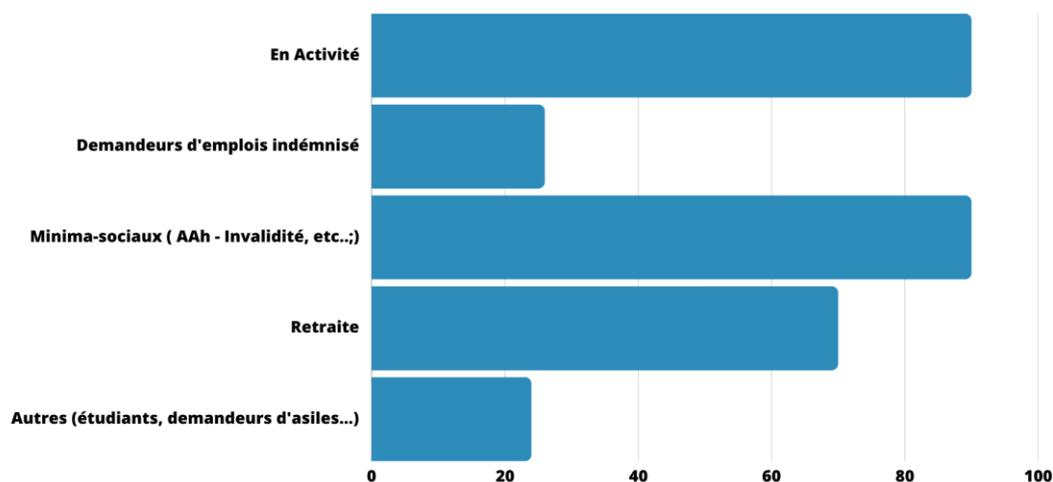
Les données statistiques fournissent une vision des bénéficiaires accueillis au CCAS, classés par catégories socio-professionnelles, genres et sexes, offrant ainsi un aperçu de leur diversité et de leurs besoins spécifiques.

357 personnes ont été accueillies, dont 175 femmes et 182 hommes.

Genres et âges du public accueilli en 2023



Catégories socio-professionnelles du public accueilli en 2023



Le CCAS est sollicité par autant de personnes en activité salariée que par celles bénéficiant des minimas sociaux, ainsi qu'une part importante de retraités, certains pouvant même se retrouver dans la catégorie des minimas sociaux en raison du minimum vieillesse.

À la fin de 2023, le CCAS a adopté "Mon Suivi Social", un logiciel développé par les incubateurs des territoires et soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), simplifiant ainsi le rapport de données statistiques. Ce logiciel, gratuit, offre un dossier social unique, un suivi des interactions et des tâches, ainsi que des modules statistiques. Son utilisation intuitive, sans nécessité de formation préalable, et sa co-conception avec les usagers en font un outil efficace, confirmé par les retours positifs d'autres CCAS.

Développé avec l'Incubateur des Territoires, "Mon Suivi Social" représente une avancée majeure dans la gestion des services sociaux. Il permet aux professionnels des CCAS/CIAS de mieux répondre aux besoins des usagers, d'accroître leur efficacité et de renforcer la coordination avec les partenaires du secteur social. Cette solution complète et adaptée aux enjeux actuels des collectivités territoriales améliore la qualité des services tout en facilitant le travail des agents sociaux.

4.2 LES MISSIONS OBLIGATOIRES

-Dossiers d'aide sociale légale

Cette mission constitue un rôle important du CCAS et s'effectue au plus près des usagers. C'est un travail qui doit se faire le plus efficacement possible et en partenariat avec les services du Département pour permettre la prise en charge rapide de services ménagers et l'entrée en EHPAD des aînés de la commune.

La constitution des dossiers s'avère longue et complexe car elle nécessite un nombre important de justificatifs, souvent difficiles à obtenir pour les familles. Le département a mis en place de nouveaux formulaires depuis le 1^{er} janvier 2023 afin de simplifier les demandes et d'alléger les pièces demandées.

Un des points de blocage courant est la recherche des obligés alimentaires.

EVOLUTION DE L'AIDE SOCIALE LEGALE			
	2021	2022	2023
HEBERGEMENT	19	8	7
SERVICES MENAGERS	2	5	3
ADMISSION D'URGENCE	-	-	1
TOTAL	21	13	11
OBLIGATIONS ALIMENTAIRES	19	17	17

Les dossiers traités pour l'hébergement ont des délais de prises en charges plus longs, allant jusqu'en 2024, voire plus (2029/2030). L'instruction des dossiers en hébergement pour personnes âgées dépendent des nouvelles entrées en établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD).

-Demandes de domiciliation

Les personnes qui s'adressent au CCAS sont en général adressées par la CAF. Ces demandes concernent des adultes et des familles.

	2021	2022	2023
NOMBRE D'ELECTIONS DE DOMICILE EN COURS DE VALIDITE AU 31/12 (ADULTES)	7	14	11
NOMBRE DE PERSONNES DOMICILIEES AU 31/12 (ADULTES + ENFANTS)	14	27	21
NOMBRE D'ELECTIONS REALISEES AU 31/12	8	18	14
PREMIERES DEMANDES	1	13	8
RENOUVELLEMENTS	7	5	6
NOMBRE DE RADIATIONS	8	5	3
NOMBRE DE REFUS	0	1	0

Comme l'année précédente, les nouvelles demandes de domiciliations concernent des personnes se retrouvant sans domicile stable, le plus souvent suite à une séparation. Ils demandent la domiciliation dans l'attente d'un logement.

Les renouvellements effectués concernent des familles installées depuis plusieurs années sur l'aire des gens du voyage.

-Logements d'urgence

La commune de Rosporden ne dispose d'aucun logement urgence, lorsque des situations précaires nécessitent un relogement d'urgence, le CCAS s'adresse au Service d'Intégration d'Accueil et d'Orientation du Finistère. Ce dispositif est conventionné avec un Hôtel et place des familles ou personnes seules en chambre, dans l'attente d'un logement stable. Le CCAS intervient pour la domiciliation comme évoquée supra et pour l'aide alimentaire.

-Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), réalisée en 2020, a apporté une compréhension approfondie des spécificités du territoire communal de Rosporden-Kernevel, avec pour objectif d'harmoniser l'ensemble des politiques publiques soutenues par la Municipalité. Les thématiques principales abordées étaient les "Ménages rospordinois économiquement fragiles et risque de pauvreté" ainsi que les "Seniors rospordinois et vieillissement à domicile"

Suite aux préconisations émises par l'ABS, le CCAS a initié la mise en place d'une mutuelle dite « communale », visant à améliorer l'accès aux soins et à prévenir le renoncement à des soins essentiels, potentiel obstacle à l'emploi.

Parallèlement, la municipalité s'est engagée dans la réduction de la fracture numérique en labellisant la Maison de l'emploi en France Services, offrant un accès libre aux ordinateurs et à Internet. Des permanences du CCAS ont été établies dans des lieux non- stigmatisants pour favoriser l'accès à l'information et aux demandes d'aides, tandis que des actions spécifiques ont été entreprises pour promouvoir la mobilité, l'inclusion numérique et les métiers du maintien à domicile des seniors.

Dans une démarche collaborative, le CCAS a renforcé ses partenariats avec le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS), le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), les services d'aides à domicile et d'autres acteurs locaux. Cette coordination permet une vigilance accrue et une prise en charge globale des situations sociales fragiles, comme en témoigne l'implication active du CCAS dans des groupes de travail sur des problématiques cruciales telles que les Violences Intrafamiliales.

4.3 LES MISSIONS FACULTATIVES

DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION SOCIALE

■ Banque Alimentaire (BA)

La Banque Alimentaire du Finistère (BA 29), une association de loi 1901, a pour mission d'apporter une assistance alimentaire aux personnes les plus démunies. Elle collecte et stocke gratuitement des denrées provenant de diverses sources telles que l'Union Européenne (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis), l'État (Programme National d'Aide Alimentaire), les industries agroalimentaires locales, ainsi que les surplus des Grandes et Moyennes Surfaces collectés quotidiennement. Chaque année, une collecte est organisée fin novembre dans ces surfaces commerciales.

Les denrées récupérées par la BA29 sont acheminées par deux agents dédiés du CCAS. Les distributions sont ensuite assurées par Sophie MAGUET, agent administratif du CCAS, ainsi que par des bénévoles de la BA.

Une convention a été établie entre la BA29 et le CCAS, avec une cotisation fixée en fonction du nombre de bénéficiaires présents à la distribution au moins une fois par mois (28 €/personne en 2023, +1€ par rapport à 2022).

L'aide alimentaire offre un soutien temporaire visant à rétablir la stabilité financière des personnes en difficulté. Elle est accompagnée d'un suivi social pour aider les bénéficiaires à surmonter leurs difficultés.

BENEFICIAIRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE (BILANS TRIMESTRIELS 2023)

	T1	T2	T3	T4	TOT
NOMBRE DE FOYERS INSCRITS (ROSPORDEN)	68	68	62	66	264
NOMBRE DE FOYERS INSCRITS (KERNEVEL)	12	11	8	12	43
NOMBRE DE FOYERS INSCRITS (TOTAL)	80	79	70	78	307
NOMBRE DE BENEFICIAIRES INSCRITS (ROSPORDEN)	117	97	121	118	453
NOMBRE DE BENEFICIAIRES INSCRITS (KERNEVEL)	54	24	31	30	139
NOMBRE DE BENEFICIAIRES INSCRITS (TOTAL)	171	212	152	148	592
NOMBRE DE PASSAGES (ROSPORDEN)	1010	984	702	865	3561
NOMBRE DE PASSAGES (KERNEVEL)	418	342	199	258	1217
NOMBRE DE PASSAGES (TOTAL)	1428	1326	901	1123	4778
POIDS DES DENREES DISTRIBUEES EN KGS (ROSPORDEN)	5800	5346	3748	4635	19529
POIDS DES DENREES DISTRIBUEES EN KGS (KERNEVEL)	-	-	-	-	-
POIDS DES DENREES DISTRIBUEES EN KGS (TOTAL)	5800	5346	3748	4635	19529

En raison des travaux à la mairie de Kernével, les colis des bénéficiaires de cette localité sont préparés à la banque alimentaire de Rosporden, puis livrés par l'équipe de livreurs à l'agence postale, actuellement utilisée comme bureau de la mairie.

Les données révèlent une augmentation des denrées distribuées par rapport à l'année précédente, avec une hausse de 692 kg. Cette augmentation témoigne potentiellement d'une augmentation des besoins alimentaires au sein de la communauté desservie par la Banque Alimentaire. Cette hausse peut être le résultat de divers facteurs, tels que l'impact économique prolongé de la pandémie de Covid-19, les fluctuations du coût de la vie ou les difficultés financières rencontrées par certains ménages. De plus, une augmentation de 50 foyers inscrits souligne une demande croissante pour l'assistance alimentaire fournie par la Banque Alimentaire. Cela indique une expansion du nombre de personnes ou de familles confrontées à des difficultés économiques et sociales, cherchant un soutien pour répondre à leurs besoins alimentaires de base. Ces données mettent en évidence l'importance continue du travail de la Banque Alimentaire et la nécessité d'une réponse adaptée pour soutenir les personnes les plus démunies au sein de la communauté.

De ce fait, le CCAS doit continuer à effectuer ses collectes hebdomadaires de denrées alimentaires auprès de diverses structures à Rosporden, afin de répondre aux ratios de bénéficiaires de la Banque Alimentaire et de volumes de denrées distribuées. Ces structures comprennent le magasin SUPER U, les entreprises GELLIK et BONDUELLE, etc.

Le CCAS bénéficie également de dons de légumes frais de la part de particuliers, de maraîchers locaux ainsi que du service espaces verts de la commune.

En assurant l'aide alimentaire, le CCAS a été soutenu par l'association des Femmes Solidaires de Kernével, qui a contribué en achetant des conserves pour la banque alimentaire.

Depuis 2019, le CCAS s'est associé à PHENIX, une entreprise engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des surplus alimentaires. Ensemble, ils soutiennent les personnes en situation de précarité en redistribuant gratuitement les invendus des commerces à des associations ou aux CCAS.

Grâce à leur collaboration, la banque alimentaire bénéficie désormais de trois collectes hebdomadaires auprès de commerces locaux. Ces partenaires incluent Intermarché à Rosporden, Leclerc à Scaër, et depuis mai 2023, Carrefour Market à Riec-sur-Belon.

EVOLUTION DES DONS PHENIX			
	2022	2023	Evolution
RAMASSES HEBDOMADAIRES	KG	KG	
E LECLERC SCAER	2 860	4 000	+ 1 140
INTERMARCHE - ROSPORDEN	3 716	3 170	-6
CARREFOUR MARKET - RIEC	-	1 290	+1 290
RAMASSES PONCTUELLES			
INTERMARCHE - BANNALEC	70		
TOTAL	6 691	8 990	+ 2 299

Depuis la crise du Covid, la banque alimentaire maintient son système de « Drive », ce qui permet de réguler les passages tout en respectant les consignes de distanciation sociale entre les bénéficiaires. Les retraits se font les jeudis après-midi et les vendredis sur toute la journée, sur rendez-vous, avec des créneaux de 15 minutes.

Cette réorganisation a nécessité une implication supplémentaire des bénévoles pour soutenir le travail de l'agent en place. Cette collaboration contribue au bon fonctionnement de la banque alimentaire.

Aide aux familles : Jouets de Noël

Chaque année, dans le but d'améliorer le quotidien des enfants bénéficiaires de la banque alimentaire, des jouets sont offerts. Tous les enfants de moins de 11 ans de Rosporden et Kernével ont reçu un jouet accompagné de chocolats.

Collecte Nationale de la Banque Alimentaire



Comme chaque année, les communes du territoire s'associent dans l'organisation de la « collecte nationale » qui a eu lieu le vendredi 24 et le samedi 25 Novembre 2023. Rosporden, Kernével, Tourc'h, Elliant et Saint-Yvi se sont mobilisés pour reconstituer des stocks de denrées en mobilisant des bénévoles.

Chacun a donné de son temps pour effectuer des permanences dans les supermarchés de la commune (Super U, Intermarché, Aldi et Lidl) ou pour aider au tri et au stockage des denrées. **4.658** tonnes ont été récoltées, soit 700 kg de plus que l'année précédente. L'ensemble des denrées récoltées sont réparties proportionnellement aux nombres d'habitants entre les communes du pays de Rosporden.

La « collecte dématérialisée » a été proposée à SUPER U et INTERMARCHE, en complément du ramassage de denrées, 975€ ont généreusement été remis, soit 229€ de plus qu'en 2022.

Malgré un contexte d'inflation persistante, les habitants du Finistère ont démontré une générosité remarquable en répondant massivement aux appels aux dons de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Au niveau départemental, la Banque Alimentaire du Finistère a enregistré une augmentation significative de 5,9% par rapport à l'année précédente. Avec plus de 200 tonnes dans le département dont 152 217 kg gardée par les CCAS ou associations de l'aide alimentaire.

Ateliers de la Banque Alimentaire

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rosporden est une institution locale engagée dans la promotion de la solidarité et du bien-être de la communauté. Grâce à des programmes et des initiatives variées, le CCAS vise à améliorer les conditions de vie des habitants en répondant à leurs besoins essentiels.

Pendant la crise de la Covid-19, les ateliers de la Banque Alimentaire ainsi que le vestiaire ont été suspendus. Cela a été fait afin de permettre une distribution alimentaire sur rendez-vous, en respectant les règles sanitaires en vigueur.

- Le Vestiaire pour tous

Le 19 juillet, une vente exceptionnelle du Vestiaire a été organisée dans le jardin de la banque alimentaire, marquant ainsi la reprise de son activité mensuelle à partir de septembre. Un appel aux dons de vêtements a été lancé afin de maintenir un approvisionnement constant en vêtements, accessoires et autres articles essentiels.

VESTIAIRE POUR TOUS		
	NOMBRE DE PERSONNES	MONTANT DES VENTES
SEPTEMBRE	11	28€50
OCTOBRE	8	22€00
NOVEMBRE	6	139€00
DECEMBRE	10	38€00
TOTAL	35	227€50

- Aides financières

Le CCAS traite les demandes d'aide sociale facultative soumises par l'organisme compétent pour l'action sociale, à savoir une assistante sociale du Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS). Après examen des demandes, le CCAS apporte une aide financière pour le paiement de factures, cette aide étant plafonnée à 150 €.

Le CCAS a décidé d'intégrer cette procédure administrative en établissant un protocole (décision du Conseil d'Administration en date du 1er Février 2021, délibération n° 4 : Adoption du règlement des aides facultatives). Les aides sociales facultatives fournies par le CCAS, également appelées "aides d'urgence", sont donc complémentaires et subsidiaires aux dispositifs légaux, une fois ceux-ci épuisés. Cette collaboration entre services permet de répondre de manière plus efficace aux besoins des personnes en adoptant une approche d'**accompagnement globale**.

Le CCAS peut accorder une aide pour le paiement de différentes factures, principalement les factures d'énergie et d'eau, les loyers impayés, ainsi que les frais de cantine et de garderie. Des aides peuvent également être accordées pour le paiement de frais de garage, l'achat d'électroménager, les loyers, les frais d'hospitalisation, les frais d'obsèques et de téléphone.

EVOLUTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES				
	2022		2023	
TYPES D'AIDES	FAMILLES	MONTANT	FAMILLES	MONTANT
AIDES AUX FACTURES	7	865,51€	7	1050€
SECOURS	0	0 €	0	0 €
CARBURANT	3	90 €	2	60€
TOTAL	10	955,51 €	9	1110€

À la suite du changement de positionnement du Trésor Public, une régie a été établie afin de garantir une continuité dans l'aide d'urgence, cependant aucune aide d'urgence n'a été accordée en 2023. Les aides au paiement des factures se concentrent de plus en plus sur les factures de fluides.

Grâce au renforcement des liens entre le CDAS et le CCAS, le département nous communique les chiffres des aides accordées sur la commune de Rosporden-Kernével. En outre, cette collaboration conventionnée permet de répondre efficacement aux demandes et avec équité.

**Fond solidarité
Logement décidés en
2023**

	Régie / Nvx Moyens de Paiement		Virement bancaire	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Aide à l'installation			3	1 458,98
Charges locatives			1	275,24
Dépôt de garantie	1	400,00	3	944,42
Dettes de loyer			7	3 926,44
Frais d'agence			1	336,00
Frais de déménagement			2	413,86
Impayés d'eau	1	232,56	14	2 821,31
Impayés de gaz			2	760,00
Impayés d'électricité			10	3 508,53
Loyer 1er mois			3	566,35
Somme :	2	632,56	46	15 011,13

Les aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et du Fonds Unique de l'Autonomie (FUA) soutiennent financièrement les personnes en difficulté. Le FSL aide à couvrir les frais liés au logement, tandis que le FUA finance les adaptations nécessaires pour maintenir l'autonomie des personnes. Ces dispositifs complémentaires sont essentiels pour offrir un soutien aux populations les plus vulnérables.

Fonds Unique d'Aides décidé			
Année de décision : 2023			
Equipe Concarneau		Total nombre d'aides	Somme
Rosporden	Aide à l'accompagnement	16	3 580.92
Rosporden	Aide d'urgence	33	2 200.00
Rosporden	Aide ponctuelle	52	12 222.94
Somme :		101	18 003.86

En comparant les chiffres de 2022 et 2023 pour les deux types de fonds, il est évident que le territoire de Rosporden a connu une augmentation du nombre et du montant des aides octroyées :

- Pour le FSL, le nombre total d'aides est passé de 44 à 48, avec une augmentation du montant total distribué.
- Pour le FUA, le nombre total d'aides est passé de 97 à 101, avec une augmentation du montant total versé.

Ces augmentations indiquent une légère augmentation de la demande et de l'offre de soutien financier pour les ménages en difficulté sur le territoire de Rosporden. La mise en place de nouveaux moyens de paiement, comme les aides en régie, montre également une volonté d'adapter et de diversifier les modalités de soutien pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.

■ **Demandes de logement**

En 2023, le CCAS a instauré un protocole pour l'attribution des logements sociaux. Ce protocole vise à assurer une gestion transparente et équitable de l'attribution des logements sociaux, en garantissant que chaque demande soit traitée de manière juste et en conformité avec les critères établis par la législation en vigueur. Ces critères sont définis par le PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) et par l'article R441-14-1 du code de la construction et de l'habitat.

Le CCAS accompagne les personnes qui sollicitent un logement social : la responsable administrative du CCAS apporte une aide à la constitution du dossier. Le CCAS, informé de la disponibilité de logements par les bailleurs sociaux, propose des candidats pour les commissions d'attribution.

Les demandes concernent des personnes seules à la recherche de T1 ou T2, ou des familles recherchant des logements plus spacieux type T3/T4/T5 ou plus.

Les bailleurs sociaux présents sur la commune sont : Finistère Habitat, Armorique Habitat, OPAC, Espacil, HLM Les Foyers.

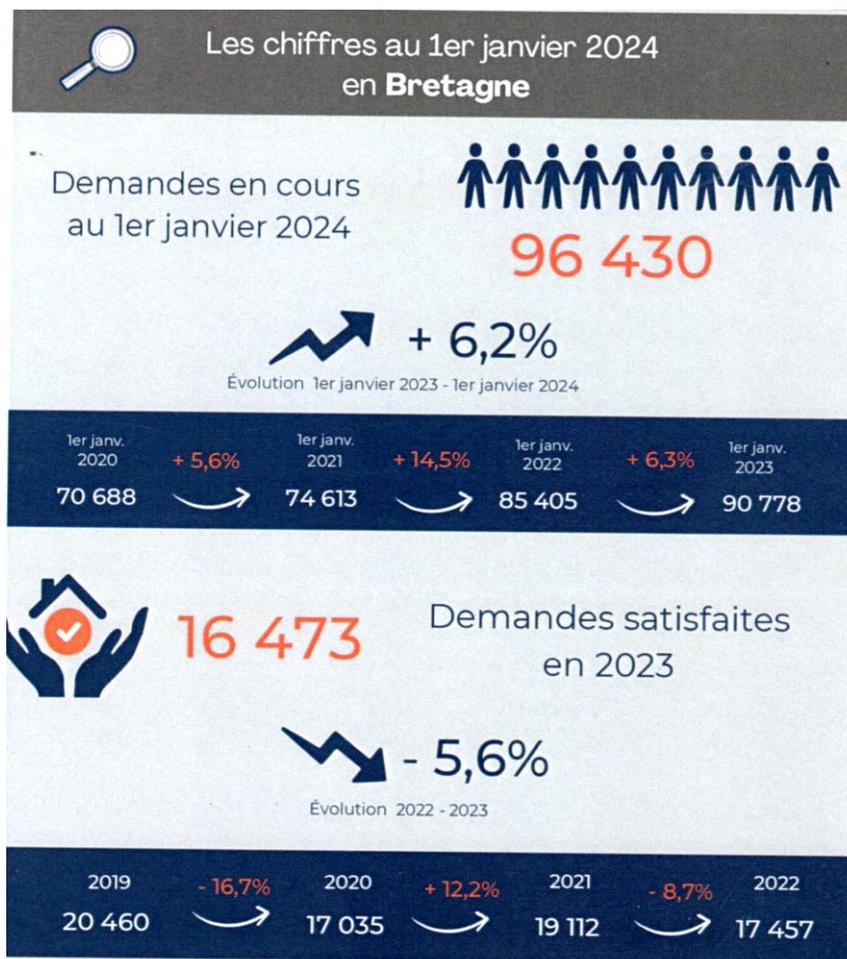
DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX A ROSPORDEN 1^{ER} CHOIX				
2022	TOTAL	T1/T2	T3	T4/T5
TOUTES DEMANDES	176	74	50	52
2023	TOTAL	T1/T2	T3	T4/T5
TOUTES DEMANDES	163	73	48	42

ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX A ROSPORDEN				
2022	TOTAL	T1/T2	T3	T4/T5
TOUTES DEMANDES	18	7	5	6
2023	TOTAL	T1/T2	T3	T4/T5
TOUTES DEMANDES	17	7	7	3

L'analyse de ces données nous montre que le nombre total annuel de demandes de logement reste élevé et plus important que celui des attributions. À Rosporden-Kernével, une demande est

satisfaite pour 9,6 (163 demandes pour 17 attributions). Ces chiffres sont similaires à ceux de 2022, qui étaient d'une demande pour 9,7 (176 demandes pour 18 attributions).

Les chiffres fournis par la plateforme de gestion des demandes de logement Creha Ouest sont également éloquentes pour la Bretagne, avec une augmentation constante des demandes de +6,2% au 1er janvier 2024 et une diminution des demandes satisfaites de -5,6% en 2023.



Source CREHA OUEST - Inhoweb

■ **Plan Canicule et Grand Froid (Rosporden-Kernével)**

En 2023, en accord avec les recommandations de la préfecture, le CCAS a mis en place un dispositif de prévention pour les périodes de canicule et de grand froid. Un registre a été créé pour recenser les personnes les plus vulnérables face à ces événements climatiques. Il vise à identifier et à suivre les personnes isolées, fragiles et susceptibles de souffrir des conséquences des fortes chaleurs ou du froid intense. Ce registre concerne particulièrement les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à domicile sur la commune, celles de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, ainsi que les personnes adultes handicapées. Les services d'aide à domicile sont mobilisés pour recueillir les informations nécessaires et pour assurer un suivi adapté. En cas de déclenchement du Plan Canicule ou du Plan Grand Froid par la Préfecture, les personnes inscrites sur ce registre bénéficient d'une intervention organisée par le CCAS, garantissant ainsi leur sécurité et leur bien-être pendant ces périodes critiques.

■ **Repas des aînés de Rosporden**

Le dimanche 1er octobre, le traditionnel repas des aînés s'est déroulé au centre culturel. Les convives, âgés de plus de 67 ans, ont été accueillis pour un repas gastronomique animé. Quarante-deux personnes ont répondu à l'invitation du CCAS. À cette occasion, le doyen et la doyenne ont été mis à l'honneur.

■ **Colis de Noël (Rosporden-Kernével)**

Des colis de Noël ont été distribués aux personnes de plus de 75 ans vivant à leur domicile et n'ayant pas participé au repas des aînés. Au total, 387 colis ont été remis à Rosporden, 293 à Kernével, et 51 ont été livrés aux résidents des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ayant comme lieu d'origine la commune.

Cette année, le CCAS de Rosporden a pris la décision de favoriser les produits locaux et les circuits courts pour la composition des colis destinés aux aînés de la commune. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de soutien aux producteurs locaux et de promotion des savoir-faire régionaux et français. Ces colis mettent en avant la qualité et la diversité des produits locaux, soigneusement sélectionnés auprès des commerces locaux. Cette démarche renforce le tissu économique de la commune et favorise une consommation responsable. La collectivité tient à souligner l'importance de maintenir un lien fort entre les générations et à contribuer au bien-être de nos aînés en favorisant une alimentation de qualité, tout en soutenant nos artisans et producteurs locaux.

Aide exceptionnelle pour les étudiants

Depuis 2020, le CCAS de Rosporden s'engage à soutenir les étudiants modestes en leur offrant un « coup de pouce » financier de 100€. Face à l'impact économique et social de la pandémie de Covid-19, cette aide vise à soulager une génération étudiante touchée par les conséquences de la crise. Malgré l'augmentation du coût de la vie étudiante, le CCAS reste aux côtés de ces jeunes en renouvelant cette aide précieuse pour les aider à faire face aux nouveaux défis économiques.

La crise sanitaire a durement touché les jeunes étudiants, réduisant leurs opportunités d'emplois saisonniers ou occasionnels. En réponse, le CCAS de Rosporden a instauré un soutien financier de 100€. Face à l'augmentation alarmante du coût de la vie étudiante, cette aide est un précieux allié pour les jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur, soulageant leur charge financière et favorisant une rentrée plus sereine.

En 2023, le CCAS de Rosporden a traité 45 demandes, dont 24 provenant de Kernével. Sur ces demandes, 43 aides ont été accordées, totalisant un montant de 4 300€ versé. Seules deux demandes n'ont pas abouti en raison de leur caractère incomplet.

Parallèlement, le CCAS de Rosporden a mis en place des **prêts d'honneur pour les étudiants** de la commune. Ces aides financières sans intérêts sont destinées aux étudiants en situation précaire pour couvrir leurs frais de scolarité, de logement et autres dépenses liées aux études. L'objectif est de promouvoir l'égalité des chances, permettant ainsi aux étudiants de poursuivre leurs études sans obstacles financiers, avec un remboursement généralement débutant après la fin de leurs études. Ce dispositif est toutefois peu utilisé.

Mise en place d'une mutuelle dite « communale »

L'accès aux soins de santé constitue un défi majeur pour les personnes précaires qui ne peuvent pas se permettre financièrement de souscrire à une mutuelle complémentaire, ainsi que pour celles qui ne bénéficient pas de la couverture de santé obligatoire par l'employeur. Pour remédier à cette situation, le CCAS a décidé de soutenir la création d'une mutuelle communale, négociée préalablement pour offrir des tarifs avantageux. Cette initiative vise à encourager le retour aux soins des personnes qui y renoncent par manque de moyens, tout en améliorant le pouvoir d'achat des autres administrés en leur offrant une mutuelle complémentaire plus abordable. Après consultation de quatre mutuelles, MUTAMI a été choisie. Le CCAS s'engage à informer les habitants sur les différentes couvertures et les coûts, en mettant en place un bureau de permanence, des réunions d'information et en participant à la communication du dispositif. La mise en place de la mutuelle communale a été votée à l'unanimité lors de la séance du Conseil d'administration du 05 décembre 2022.

Depuis la signature de la convention avec Mutami, le conseiller de cette mutuelle a établi un premier bilan : 36 devis ont été réalisés, menant à 13 adhésions à Rosporden pour 19 bénéficiaires et 1 adhésion à Kernével pour 1 bénéficiaire. Il remplit également un rôle de conseil en aidant les administrés à comprendre leurs contrats et garanties existants. Il est à noter que Mutami est inscrite sur la liste des organismes gestionnaires de la Complémentaire Santé Solidaire. En 2023, deux réunions publiques d'information ont été organisées, ainsi que des permanences dans les locaux de la mairie de Rosporden et de Kernével, permettant ainsi d'informer efficacement les habitants sur cette initiative.

Révision du code de la route

En juin 2023, la Commune de ROSPORDEN - KERNEVEL a organisé un après-midi de Révision du code de la route en partenariat avec Vas-Y de la Fondation ILDYS. Consciente des évolutions constantes du code de la route, l'après-midi a été animé par un formateur en conduite et une ergothérapeute. Cette "formation continue" est vivement recommandée pour les conducteurs expérimentés. Les règles évoluent et une mise à jour concernant les panneaux de signalisation ou les règles de priorité contribue à améliorer la sécurité des conducteurs, en particulier des seniors.

Au cours de cette session, des questions ont été posées à l'assemblée, puis les intervenants ont pris le temps d'assurer une correction détaillée et adaptée à chacun. Des questions ont également été dédiées aux relations entre la santé et la conduite, telles que la vue, l'audition, les réflexes et les médicaments, en tenant compte de l'objectif de rester mobile, soutenu par le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé. À la suite de cette intervention, le dispositif Vas-Y a proposé un accompagnement personnalisé pour réaliser un point individuel sur les habitudes de conduite. Plusieurs personnes ont ainsi bénéficié de une à trois heures de séances de conduite gratuites avec un binôme ergothérapeute-moniteur d'auto-école.

Dispositif de « cohabitation solidaire »

Dans le cadre de la Semaine Bleue qui s'est déroulée en octobre, le CCAS de Rosporden a mis en lumière la « cohabitation solidaire » en organisant un ciné-débat. Ce ciné-débat a permis de découvrir le programme Tiss'âges, mis en place sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération en partenariat avec l'Association d'Iroise pour le Logement l'Emploi et les Solidarités (AILES), à travers la projection d'un documentaire émouvant relatant des retours d'expériences.

Le programme Tiss'âges vise à lutter contre l'isolement et la solitude des seniors tout en proposant une offre d'hébergement à bas coût pour les jeunes actifs, en formation, stagiaires ou apprentis. Ce dispositif s'adresse aux personnes de plus de 60 ans ainsi qu'aux jeunes de moins de 30 ans.

PARTIE C LA RESIDENCE KER LENN

La résidence "Ker Lenn" est un établissement pour personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, très bien implanté sur son territoire et reconnu pour son approche centrée sur l'humain et son dynamisme développé depuis 30 ans.

"Ker Lenn" a ouvert ses portes en octobre 1992, et accueille 67 personnes.

En 2012, la résidence s'est positionnée sur un autre projet, la création d'un accueil de jour attenant à l'EHPAD.



Dans le cadre de la négociation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), la résidence a obtenu pour l'évaluation Pathos (besoin en soin) = 245 points et l'évaluation GIR (dépendance) = 726 points.

Les objectifs posés pour 5 années sont les suivants :

Objectifs CPOM 2020/2024 :

- Objectif n°1 : Poursuivre l'amélioration de l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives
- Objectif n°2 : S'adapter à la complexification des soins pour un accompagnement adapté et suffisant jusqu'au bout de la vie
- Objectif n°3 : Développer et systématiser une démarche qualité au service des prestations apportées et du management
- Objectif n°4 : Améliorer la formalisation et le suivi du projet d'accompagnement
- Objectif n°5 : Moderniser et rendre plus fonctionnel et accessible le bâtiment
- Objectif n°6 : Sécuriser le circuit du médicament
- Objectif n°7 : Améliorer l'organisation et la continuité des soins
- Objectif n°8 : Permettre l'évolution de la compétence en interne pour favoriser le bien-être

L'année 2023 a été marquée par des départs de personnel, ce qui a pu perturber la sérénité de l'organisation. Cependant, ces changements n'ont pas affecté le confort et l'accompagnement des résidents.

Cette année a également été consacrée à la préparation de l'évaluation de la qualité et des risques selon le référentiel Haute Autorité de Santé pour les Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (HAS ESSMS), ainsi qu'aux évaluations PATHOS pour les soins et GIR pour la dépendance.

Le PATHOS évalue les besoins médicaux des résidents pour ajuster les dotations en personnel et les financements en EHPAD. Le GIR (Groupe Iso-Ressources) classe les résidents selon leur niveau de dépendance, permettant d'adapter les services et de déterminer les allocations financières nécessaires pour leur prise en charge.

La résidence a renforcé son intégration dans le réseau de santé local en devenant membre de la Communauté des Professionnels Territoriale de Santé (CPTS) du sud Cornouaille et du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC). Par ailleurs, notre établissement est désormais bien intégré dans l'Espace de Réflexion Éthique de Cornouaille (EREC), avec la participation active de notre psychologue au comité restreint.

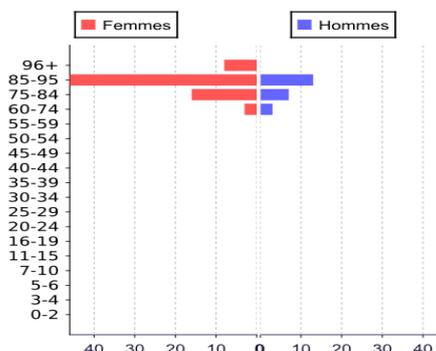
En mai 2023, deux anniversaires importants ont été célébrés : les 30 ans de l'EHPAD et les 10 ans du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) et de l'Accueil de jour.

Enfin, l'année 2023 a été marquée par des difficultés financières dues à l'inflation et aux augmentations de salaires, posant des défis supplémentaires à notre gestion.

1.1 L'ACTIVITE EN HEBERGEMENT PERMANENT

En 2023, 65 personnes ont séjourné de façon permanente à Ker Lenn sur 356 jours. L'âge moyen des résidents était de 87,05 ans, avec une moyenne de 87,84 ans pour les femmes et de 84,57 ans pour les hommes. La répartition par tranche d'âge montre une concentration significative des résidents âgés de 85 à 95 ans, avec 59 personnes dans cette tranche. Les autres tranches d'âge étaient composées de 6 personnes âgées de 60 à 74 ans, 23 personnes âgées de 75 à 84 ans, et 8 personnes âgées de 96 ans et plus.

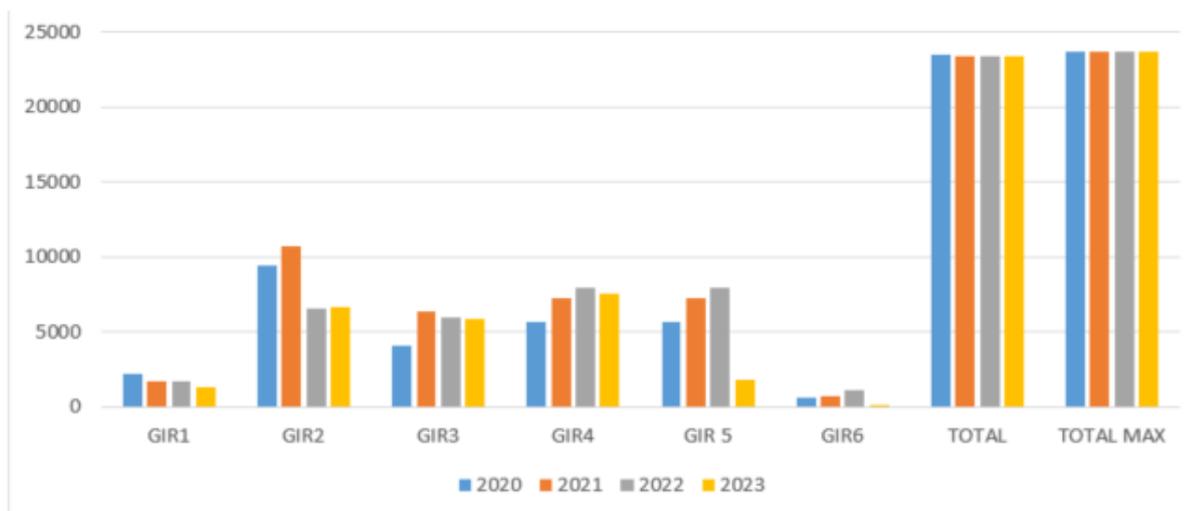
Pyramide des âges



En 2023, l'EHPAD a accueilli 18 nouvelles personnes et a enregistré 16 décès au cours de l'année.

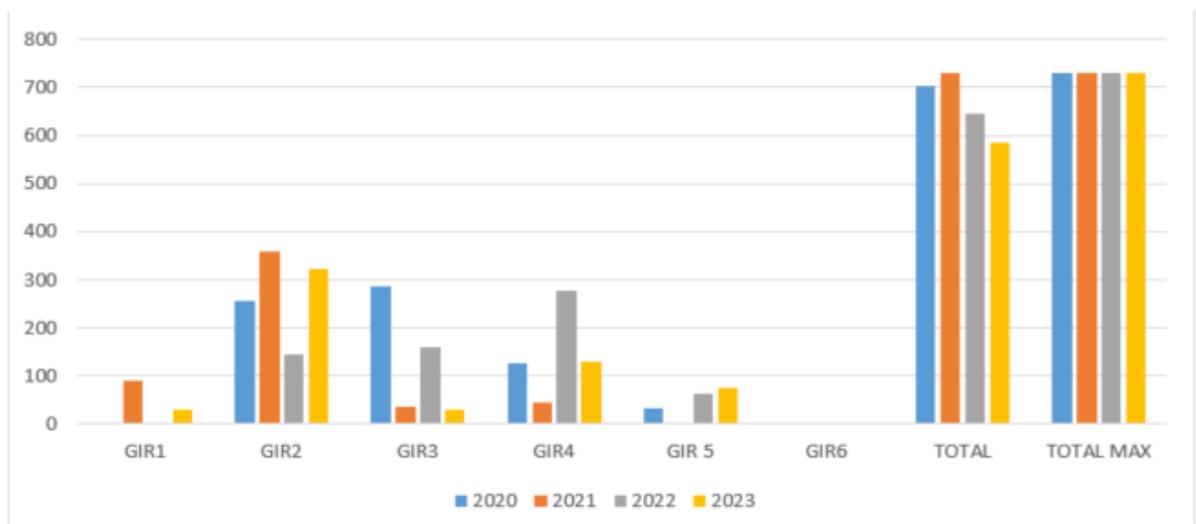
Répartition par GIR

Globalement, la résidence Ker Lenn accueille des personnes avec des niveaux de dépendance allant de 2 à 5. En 2023, le nombre de résidents en GIR 5 a notablement diminué. Toutefois, il y a quelques personnes très dépendantes et peu de résidents très autonomes. Ce tableau illustre l'augmentation de la charge de travail pour l'ensemble du personnel.



1.2 HEBERGEMENT TEMPORAIRE

En 2023, 2 personnes ont séjourné à Ker Lenn de façon temporaire sur 356 jours.



En 2023, l'activité des séjours temporaires a présenté quelques défis, caractérisés par des séjours courts avec des résidents plus dépendants. La gestion de ces deux places d'hébergement temporaire a nécessité beaucoup de temps en raison de l'instabilité de la situation des résidents accueillis, entraînant parfois la nécessité de revoir l'organisation proposée. Tout comme pour l'hébergement permanent, les résidents en hébergement temporaire sont systématiquement rencontrés lors de visites de préadmission.

Hébergement temporaire secteur ouvert :

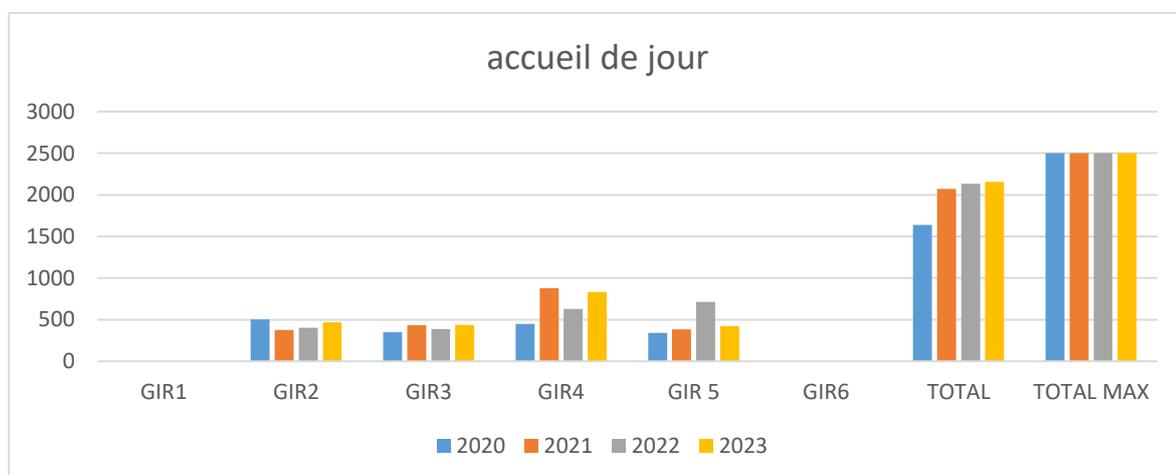
En 2023, 6 personnes différentes ont été accueillies dans l'hébergement temporaire secteur ouvert, avec des séjours allant de 15 à 60 jours. Ces résidents provenaient de diverses localités telles que Rosporden (1), Plonevez du Faou (1), St Yvi (1), Trégunc (1), Concarneau (2), et La Forêt Fouesnant (1). Le motif commun à tous ces séjours était le besoin de répit pour l'aidant et l'attente d'une place en résidence. La fréquentation a diminué en raison des désistements causés par des décès.

Hébergement temporaire unité de vie protégée :

À l'unité de vie protégée, 7 personnes différentes ont été accueillies en 2023, avec des séjours allant de 15 à 76 jours. Ces résidents venaient principalement de Rosporden (2), Trégunc (2), Nevez (2), et Concarneau (1). Tous les résidents en séjour temporaire ont également été accompagnés à l'accueil de jour. Dans tous les cas, l'objectif était de fournir un répit en attendant une place dans un EHPAD. Les prévisions ont été largement dépassées en raison des désistements et des incertitudes concernant le début des travaux de réhabilitation de l'EHPAD.

1.3 L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour, disposant d'une capacité de 10 places sur 250 jours, a maintenu une fréquentation stable en 2023, avec un taux d'accueil de 86%. Au cours de l'année, 72 personnes différentes ont été accueillies, dont 45 femmes et 27 hommes. Le nombre total de journées d'accueil s'est élevé à 2157. Pour assurer le fonctionnement continu de cette activité, il est essentiel de surveiller attentivement les demandes d'hébergement permanent et temporaire. Par conséquent, il est parfois nécessaire de proposer à des personnes l'accueil de jour en attendant qu'une place en hébergement permanent se libère.



GIR	1	2	3	4	5	6	Total
Femmes	0	298	295	588	148	117	1446
Hommes	0	168	144	244	55	100	711
Total	0	466	439	832	203	217	2157

En 2023, le nombre d'hommes accompagnés a augmenté par rapport à 2022, tandis que le nombre de journées d'accueil des femmes a diminué. Les personnes accueillies à l'accueil de jour proviennent d'un territoire très étendu, incluant des villes telles que Rosporden, Kernevel, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant, Trégunc, Concarneau, Saint-Yvi, Elliant, Scaër, Bannalec, Tourc'h, Coray, et en plus en 2023, Saint-Evarzec, Riec, Pont-Aven.

Le motif principal de demande d'accompagnement est le répit de l'aidant. Cependant, concernant l'accueil de jour, il est très difficile de prévoir la fréquentation d'une année sur l'autre en raison de la fragilité des personnes accueillies et de leurs aidants. L'accompagnement peut être interrompu brusquement si la personne elle-même ou son conjoint est hospitalisé, ou s'ils sont admis dans une résidence.

Pour maintenir un taux de fréquentation adéquat, il est indispensable d'étudier attentivement les demandes reçues à la résidence afin de proposer ce service à des personnes qui ne sont pas forcément au courant de son existence. Des rendez-vous de préadmission sont organisés toutes les semaines, parfois jusqu'à trois entretiens hebdomadaires. Ce travail conséquent est indispensable à la bonne gestion de ce service.

1.4 LE PASA – 14 PLACES/305 JOURS

Le PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés), ouvert depuis février 2012, accueille à la journée des résidents de l'EHPAD présentant des troubles cognitifs et psychocomportementaux légers à modérés. Son rôle est essentiel pour le bon accompagnement des résidents et pour le confort des professionnels. En 2023, 21 personnes ont bénéficié de cet accompagnement, avec 13 personnes accompagnées quotidiennement jusqu'au 31 décembre 2023.

Au cours de l'année, l'accompagnement s'est interrompu pour 8 personnes, tandis qu'une personne est décédée. De plus, 4 résidents de l'EHPAD pourraient bénéficier du PASA mais choisissent de ne pas y adhérer pour diverses raisons. Certains ont déjà établi des habitudes de vie dans les espaces de vie du rez-de-chaussée, tandis que d'autres ont un comportement incompatible avec la vie de groupe. Certaines personnes préfèrent également rester avec leur conjoint également accueilli à la résidence, ou ont une personnalité solitaire.

1.5 UNITE DE VIE PROTEGEE – 11 PLACES/356 JOURS

L'unité de vie protégée, également connue sous le nom de "Le Cantou", accueille les personnes atteintes de maladies neurodégénératives. En 2023, il y a eu peu de mouvement dans cette unité, principalement en raison de l'augmentation de la dépendance dans le secteur ouvert, ce qui a limité

la possibilité d'effectuer des changements de chambre. De plus, le nombre de décès dans ce service a été peu élevé.

Des travaux de rénovation ont été entamés dans cette unité afin d'améliorer les conditions d'accueil et de séjour des résidents..

1.6 LES SOINS

Dans le cadre de la négociation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), l'évaluation Pathos a été réalisée en avril 2019 et l'évaluation GIR en mai 2019 (Pathos = 245 / GIR = 726).

Le contrat CPOM a été signé au 1^{er} janvier 2020 suite à la visite fructueuse et valorisante pour l'établissement, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Département en novembre 2019.

En 2023, la présence d'un médecin coordinateur a été observée, néanmoins, notre collaboration a été entravée par les contraintes liées au travail à distance.

Pathologies et événements

- **Vaccinations** : La plupart des résidents ont été vaccinés contre le COVID et la grippe saisonnière, tandis que les membres du personnel ont été vaccinés selon leurs souhaits.
- **Recours à l'oxygénothérapie** : Une utilisation plus fréquente de l'oxygénothérapie est observée.
- **Prise en charge des plaies complexes** : Un nombre croissant de résidents présentant des plaies complexes est accompagné, en collaboration avec la clinique de Kerlic et l'Hospitalisation A Domicile (HAD) pour une prise en charge continue dans l'EHPAD.
- **Approches non médicamenteuses pour les troubles du comportement** : Les résidents atteints de maladies neurodégénératives bénéficient de privilégier des approches non médicamenteuses pour les troubles du comportement, avec une réévaluation régulière des traitements psychotropes.
- **Réunions d'équipe** : Les réunions hebdomadaires avec le médecin coordonnateur, l'infirmière de coordination (IDEC), la psychologue et l'ergothérapeute permettent de discuter des situations complexes et de proposer des interventions appropriées.
- **Sorties à l'insu des équipes** : Les sorties non autorisées continuent de poser des défis en termes de sécurité et de liberté. La balance entre liberté et sécurité est examinée régulièrement, avec recours à des dispositifs de géolocalisation et à des ajustements dans l'organisation du PASA.
- **Déclaration des chutes** : Les chutes des résidents font l'objet d'une déclaration systématique sur le logiciel informatique, avec signalement au médecin traitant en cas de lésion ou de répétition.
- **Contention** : Toute contention est mise en place sur prescription médicale et régulièrement réévaluée. En 2023, 38 nouvelles prescriptions de contention ont été réalisées, comprenant des barrières de lits (29), des ceintures pelviennes (3), et des compipyjamas (6).

- **Intervention de l'équipe mobile de gériatrie** : La collaboration avec l'équipe mobile de gériatrie extra hospitalière a permis d'améliorer l'accompagnement médical des résidents tout en évitant des hospitalisations.
- **Partenariat avec l'Hospitalisation A Domicile (HAD)** : Le partenariat avec l'HAD a été renforcé en 2023, avec des évaluations anticipées et régulières visant à améliorer la prise en charge en fin de vie et à éviter des hospitalisations non désirées.
- **Consultations externes** : Le nombre croissant de consultations externes médicales témoigne d'un suivi médical organisé et de la complexité des profils des résidents accompagnés.

Moyens médicaux et paramédicaux de la résidence Ker lenn :

Personnels soignants de l'EHPAD, du PASA et de l'accueil de jour

- Médecin coordonnateur : 0,25 ETP
- Infirmière Diplômée d'Etat (IDE) coordinatrice : 1 ETP
- IDE : 5.1 ETP Présence infirmière du lundi au dimanche de 7 heures à 21 heures, Pas d'IDE la nuit ce qui conduit les soignantes de nuit à appeler le 15 si problème médical sérieux mais élaboration d'une fiche Samu pallia pour anticiper certaines difficultés, fiche transmise au 15.
- Ergothérapeute : 1 ETP
- Psychologue : 0,50 ETP dont 0.1 pour accueil de jour et prise en charge de la qualité en plus.
- Aide médico-psychologique (AMP) – AS : 18 ETP EHPAD, + 1.8 ETP à l'accueil de jour ; 4 AS la nuit dont une dans l'unité de vie protégée.
- Assistante de soins en gérontologie (ASG) : 1 ASG à l'accueil de jour et 1 ASG au PASA
- Vacances Art-Thérapeute 4h/semaine
- Diététicienne 2 vacances par mois

Intervenants extérieurs :

- Médecins traitants intervenant dans l'EHPAD : 11 (en moyenne 1 visite mensuelle par résident + visites d'urgence), interventions régulières d'internes en stage et de remplaçants. Ils sont contactés par les infirmières en cas de besoin et par le médecin coordonnateur en cas de problématique soulevée en équipe pluridisciplinaire et pour une nouvelle admission
- Kinésithérapeutes libéraux : 5 intervenants sur prescription médicale et choix du résident.
- Orthophoniste à la demande du médecin traitant
- Podologues : 2 podologues interviennent en fonction des besoins des personnes.
- Dentistes : intervention sur place si déplacement impossible et nouveau cabinet accessible pour handicapé à proximité. Partenariat avec le Bucco bus de la fondation Ildys qui passe à la résidence une semaine par an.

- IDE libérale en cas de besoin urgent et dans le cadre de l'HAD.
- Partenariat avec l'équipe mobile de gériatrie de l'hôpital de Quimper
- Partenariat avec équipe mobile de psychiatrie de l'hôpital Gourmelen de Quimper
- Partenariat avec le médecin de rééducation du Soins de Suite et de Réadaptation neuro de Quimper ;
- Partenariat avec l'HAD pour les plaies, accompagnement complexes, l'accompagnement de fin de vie ou gestion de la douleur et anxiété

1.7 LA VIE SOCIALE

Les partenariats

Les échanges intergénérationnels sont une composante essentielle de notre programme d'activités, renforcés par des partenariats significatifs avec le collège Pensivy et l'école maternelle Ernest Renan.

Avec le collège Pensivy, les collégiens ont donné deux représentations de leur chorale aux résidents en février et en juin, à l'occasion de la fête de la musique. À l'approche des fêtes de Noël, les élèves ont également rendu visite aux résidents, leur offrant des cartes et des cadeaux qu'ils avaient confectionnés avec leur professeure d'anglais, ce qui a créé une atmosphère chaleureuse et festive au sein de la résidence.

Par ailleurs, la collaboration avec **l'école maternelle Ernest Renan** a permis d'organiser divers événements favorisant les interactions entre les enfants et les résidents. À l'occasion de la chasse à l'œuf de Pâques, les enfants de la petite à la grande section de l'école ont été invités à participer à une activité ludique dans le jardin de la résidence. De plus, les enfants de la moyenne section ont partagé des après-midi jeux de société avec les résidents, tandis qu'un nouveau partenariat a été établi avec les enfants de la classe bretonnante, enrichissant ainsi les échanges intergénérationnels.

Dans le cadre associatif et culturel, des séances de lectures ont eu lieu en mars en compagnie de la bibliothécaire, offrant aux résidents l'occasion de retrouver des connaissances et d'échanger sur des sujets variés. Ces rencontres ont permis de maintenir des liens étroits avec **la bibliothèque** locale et **la résidence Ty An Dud Coz**, offrant ainsi aux résidents des moments de convivialité et de partage autour de la culture et de la littérature.

Le partenariat avec **l'association CESA (Cornouaille Enfance Solidarité Afrique)** s'est poursuivi, permettant aux résidents de profiter de balades en vélo triporteur, vélo qui peut être emprunté en alternance avec la Maison d'Accueil Spécialisées (MAS) En 2023, l'association a acquis un nouveau vélo adapté aux personnes en fauteuil roulant, élargissant ainsi la portée de cette activité au plus grand nombre de résidents. De plus, les membres de l'association ont eu l'occasion de présenter une vidéo sur leurs actions à Madagascar, offrant ainsi aux résidents un aperçu des efforts humanitaires menés à l'étranger.

Dans le cadre des activités menées, des partenariats sont établis avec **d'autres résidences**, notamment avec la résidence Les Brisants de Concarneau et l'EHPAD de Scaër. Une sortie au cinéma

en commun a été organisée au Printemps au Cinéville de Concarneau, renforçant ainsi les liens intergénérationnels et favorisant les échanges entre les résidents. De même, une collaboration étroite a été mise en place avec la résidence Ty an Dud Coz, où des visites sont régulièrement organisées, offrant ainsi des moments de partage et de convivialité entre les résidents des deux établissements

Les sorties

Les sorties planifiées constituent un élément essentiel du bien-être des résidents, leur offrant l'opportunité de prendre l'air, de maintenir une vie sociale active et de se divertir.

- En début d'année, une visite à la crèche de Noël à Névez a été organisée. Cette excursion a été suivie d'un goûter convivial à base de crêpes dans un café local, offrant ainsi aux résidents un moment chaleureux et festif.
- Des sorties régulières au supermarché et dans les magasins sont programmées afin de permettre aux résidents de conserver un semblant de routine et d'autonomie dans leurs activités quotidiennes.
- Les résidents ont également eu l'occasion d'apprécier des promenades au bord de la mer à Concarneau, aux étangs de Rosporden, aux jardins partagés, ainsi qu'à Kerascoët et à Pont Aven, offrant ainsi des moments de détente et de découverte de la nature environnante.
- Des visites à la ferme ont été organisées chez des résidents à Kernével et à Scaër, des sorties particulièrement appréciées pour leur aspect ludique et éducatif.
- L'utilisation du vélo triporteur est également très populaire parmi les résidents, offrant une manière alternative et plaisante de découvrir les environs.
- Les sorties au restaurant à Rosporden ont permis à un grand nombre de résidents de profiter d'une expérience culinaire différente et de partager des moments conviviaux en dehors de la résidence.
- Pour les fêtes de Noël, une sortie au spectacle nocturne du château de Trévarez a été organisée, offrant aux résidents une expérience visuelle et festive unique.
- Les ateliers de jardinage, les jeux en bois et les nombreuses balades dans le jardin de la résidence ont également permis aux résidents de profiter des espaces extérieurs et de s'engager dans des activités stimulantes et agréables.

Les activités proposées

L'organisation des activités est minutieusement pensée pour offrir aux résidents un éventail varié d'expériences stimulantes et enrichissantes.

- Le planning des animations est soigneusement élaboré afin de garantir une diversité d'activités tout au long de l'année, répondant ainsi aux goûts et aux intérêts de chacun.

- Un large éventail d'activités socio-culturelles est proposé, incluant la diffusion de films et de reportages, des séances de lecture et des moments d'échange favorisant la discussion et la convivialité.
- Pour favoriser le bien-être physique, des activités motrices telles que la gym douce, les activités manuelles, les jeux en bois et le jardinage sont régulièrement organisées, permettant ainsi aux résidents de rester actifs et de maintenir leur mobilité.
- Les activités sensorielles, telles que la pâtisserie, les soins esthétiques et les ateliers de relaxation, sont également proposées pour stimuler les sens et favoriser la détente et le bien-être.
- Des activités cognitives et ludiques, telles que des quizz, des séances de lecture et des jeux de société, sont organisées pour stimuler les capacités mentales et favoriser les échanges interactifs entre les résidents.
- En complément de ces activités régulières, des moments festifs sont également organisés tout au long de l'année, marquant les saisons et apportant une touche de gaieté à la vie quotidienne des résidents.

Evenements festifs

Au fil de l'année, une variété d'évènements festifs sont organisés pour animer la vie au sein de la résidence et célébrer des moments spéciaux.

- En janvier, les résidents ont eu le plaisir de recevoir les vœux du Maire et de la Directrice, suivis d'un moment convivial de partage de la galette des Rois.
- En mars, le traditionnel repas crêpes du Mardi gras a été l'occasion pour les résidents de savourer de délicieuses crêpes dans une ambiance chaleureuse.
- À l'approche de Pâques, les enfants de l'école maternelle Ernest Renan ont participé à une joyeuse chasse aux œufs, offrant ainsi aux résidents un moment de partage intergénérationnel.
- En mai, la résidence a célébré avec enthousiasme son 30ème anniversaire au cours d'une journée festive marquée par diverses animations et activités.
- En juin, le traditionnel goûter des familles a été animé par le chanteur Guy Pendu, offrant aux résidents et à leurs proches un moment de divertissement en musique.
- Début juillet, le barbecue estival a été organisé sous le barnum, permettant aux résidents de profiter de délicieuses grillades en plein air dans une ambiance festive.
- En octobre, la kermesse a été l'occasion d'une journée animée, suivie du tirage de la tombola et de la remise des lots, offrant aux résidents des instants de divertissement et de convivialité.
- Tout au long de l'année, des repas et goûters à thème ont été organisés, proposant aux résidents une expérience culinaire variée et ludique, avec des menus originaux tels que la raclette, le kig ar farz, les moules frites, le repas exotique, le goûter campagnard et le goûter vin chaud avec des brioches savoureuses.

Les spectacles

La résidence propose une programmation variée de spectacles et d'animations pour divertir et émerveiller les résidents tout au long de l'année.

- En janvier, les résidents ont eu le plaisir d'apprécier les chansons de Guy Pendu, un artiste très apprécié de tous.
- En février, la chorale des collégiens de Pensivy a enchanté l'audience, suivi d'un spectacle de théâtre intitulé "Chez Léontine", présenté par la compagnie Coelia.
- Le mois de mars a été marqué par un spectacle animé par "Melody bonheur", offrant aux résidents un moment de divertissement en musique.
- Malgré l'annulation en avril du spectacle avec le groupe "Mademos", les résidents ont pu profiter d'autres activités.
- En mai, la chorale du collège Pensivy et la chorale Bel Aven ont offert des performances musicales enchantées.
- En juin, les chansons de Guy Pendu ont à nouveau enflammé l'atmosphère de la résidence.
- Le mois de juillet a été rythmé par les chansons d'Anthony Petit, apportant une ambiance festive et joyeuse.
- En août, Stella a offert une prestation musicale captivante, égayant les après-midis des résidents.
- En septembre, le spectacle avec "Mélody bonheur" a de nouveau enchanté l'audience avec ses performances dynamiques.
- En novembre, les chansons d'Anthony Petit ont une fois de plus animé la résidence avec énergie et bonne humeur.
- Pour clôturer l'année en beauté, un spectacle de cirque avec "Dixon circus" a été suivi de la distribution des cadeaux aux résidents et du partage de la bûche, créant ainsi un moment de joie et de convivialité.

De plus, l'équipe bénévole de chants s'est étoffée, animant les vendredis après-midi avec des chants et de la guitare, en alternance avec des séances de galettes. En outre, le loto est organisé tous les mercredis après-midi, offrant aux résidents des moments de divertissement et de partage.

1.8 LA FORMATION

Les formations de renforcement des compétences professionnelles :

- Actualisation des compétences Aide soignantes : 3 personnes 3 jours/pers
- Agent (compétence Aide-soignante) : 2 personnes 70h/pers
- Hygiène et précautions standard : 14 personnes 1h30/pers
- Hygiène des mains 17 personnes

- Chambre des erreurs 21 personnes 2 h par personnes
- Chaise Raizer : 13 personnes 1h/pers
- Incontinence : 14 personnes 2h30/pers
- Prise de constances /ECBU (examen d'urines)/bandes de contention 20 personnes 3h/pers
- Carpé-Diem 6 personnes, 1 jour par personne
- Violence Conjugale 4 personnes, 1 jour par personne
- Evaluer et piloter sa démarche qualité et risques avec le référentiel HAS ESSMS 1 personne 3 jours
- Evaluation HAS / ageval 2 personnes 1 jour par personne
- Sensibilisation au projet d'accompagnement personnalisé 9 personnes, ½ journée par personne
- Sensibilisation aux risques suicidaire 8 personnes, ½ journée par personnes
- Droits des résidents 58 personnes 3 heures par personnes
- Formation Bucco-dentaire 2 personnes 2 jours
- Préparation PATHOS 7 personnes
- Incendie en interne 8 personnes 1h30/pers
- Formation hygiène des locaux 6 personnes 1h/pers
- Formation sur les aides aux transferts.
- Formation sur les nouveaux lits Aerys II.
- Formation sur le système de rails de transferts au plafond (« LUNA »).
- Formation sur le siège de relevage RAIZER II.
- Conseils ponctuels dans l'utilisation de notre matériel (drap de glisse, verticalisateur, inclinaison des fauteuils roulants confort...).

Les formations dispensées par le Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale :

- Accompagnement de fin de vie 2 personnes 2 jours
- Bienveillance et éthique 2 personnes 2 jours
- Hôtellerie 2 personnes 2 jours
- Gestion du stress 3 personnes 2 jours
- Gestion de l'agressivité 2 personnes 3 jours

1.9 LES INSTANCES

Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni 5 fois dans l'année.

Le CVS (conseil de vie social) s'est réuni 3 fois.

Le CST (comité social territorial) s'est réuni 3 fois

Le CODIR (comité de direction) s'est réuni 3 fois par mois

Le Copil (comité de pilotage de la démarche qualité) s'est réuni 1 fois

Les réunions avec l'ensemble du personnel ont lieu une fois par trimestre

Les « staffs » (réunion d'amélioration de l'accompagnement des résidents) ont lieu deux fois par semaine le mardi pour l'unité de vie protégée et le jeudi pour le secteur ouvert

Les réunions PASA ont eu lieu 1 fois par mois

La commission « Menu » s'est réuni 2 fois dans l'année

Les réunions accueil de jour avec la psychologue ont lieu tous les 15 jours.

1.10 PROJETS REALISES EN 2023

Dans le cadre de l'engagement à améliorer continuellement la qualité de vie au travail et le bien-être des résidents, plusieurs projets ont été réalisés et sont en cours de mise en œuvre.

Qualité de vie au travail

- Un agent a eu accès à des séances d'apprentissage pour renforcer ses compétences professionnelles.
- Les séances de bien-être et de "do in" pour le personnel, animées par Mme Céline Hamel, ont été maintenues pour favoriser leur équilibre et leur épanouissement au travail.

Achats et Investissements

- Du matériel de confort a été acquis pour les résidents, garantissant ainsi leur bien-être au quotidien.
- De nouveaux équipements ont été achetés pour les professionnels, les aidant à fournir des soins de qualité.
- L'achat de mobilier pour les chambres a été réalisé pour offrir un environnement agréable et fonctionnel aux résidents.
- Des rails de transfert ont été installés dans le reste des chambres de la résidence, améliorant ainsi la sécurité et le confort des résidents.

Amélioration du Cadre de Vie

- Les portes de certains locaux, fortement endommagées, ont été réfectionnées pour garantir la sécurité et l'esthétique des espaces.
- Les couloirs de l'unité de vie protégée ont été repeints, offrant ainsi un environnement plus lumineux et accueillant.

Réunions avec les Partenaires

- Des réunions de partenariat ont été tenues avec plusieurs acteurs de la communauté, notamment l'Hospitalisation A Domicile (HAD), l'hôpital de Quimper, le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Comète, la Communauté Professionnelles Territoriales de Santé sud Cornouaille, la Dispositif d'Appui à la Coordination, la Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Etablissements et services pour Personnes Agées, le Centre Local d'Information et de Coordination, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental.

Groupes de Travail

Des groupes de travail ont été organisés afin de promouvoir l'amélioration continue de la qualité des services :

- Révision du circuit du médicament avec la participation de 5 personnes sur 4 ½ journées.
- Réévaluation du projet de l'unité de vie protégée impliquant 8 personnes.
- Mise en place de deux groupes de travail sur l'hygiène bucco-dentaire.
- Élaboration du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) avec 4 personnes lors de 3 sessions de travail.
- Organisation des soins avec la collaboration de 10 personnes réparties en 3 groupes.
- Préparation du PATHOS avec la contribution de 5 personnes lors de 2 sessions de travail.

1.11 LE BUDGET 2023

L'année 2023 a été une période difficile pour la résidence Kerlenn. Le retour d'une infirmière après son congé maternité n'a pas suffi à stabiliser l'équipe infirmière, ce qui a conduit à un recours coûteux à l'intérim.

Les révisions des grilles indiciaires des agents, combinées à l'augmentation du SMIC en mai et en juillet, ainsi qu'à l'augmentation de 1,5 % du point d'indice, ont entraîné une hausse significative des charges du groupe 2, atteignant près de 400 000€.

Malgré les efforts pour maîtriser les dépenses du groupe 1, les dépenses n'ont pas atteint le budget prévisionnel, notamment en raison d'une forte hausse du coût des repas. Toutefois, le budget des comptes énergie GAZ a été contrôlé grâce à notre contrat gaz PEG, puis renégocié à un taux plus avantageux qu'en 2022.

En ce qui concerne l'activité en hébergement permanent, elle a légèrement augmenté par rapport à 2022, tandis que l'activité à l'accueil de jour est restée stable, dépassant les 85%. En revanche, l'activité en hébergement temporaire a diminué de 10%.

Les produits ont connu une légère augmentation sur les produits de tarification, mais ont diminué sur les autres produits liés à l'exploitation, en raison d'un nombre moins important de remboursements d'indemnités journalières.

Globalement, le déficit constaté est principalement dû aux charges de personnel.

Résultats comptables :

Avec l'évolution des charges, des produits et des résultats sur les 3 derniers exercices en distinguant les sections Hébergement, dépendance et Soins.

Dépenses	2021	2022	2023	Évolution 2021/2022		Évolution 2022/2023	
				Montant		Montant	
Hébergement	1 414 700.21€	1 483 541.23€	1 539 902.54€	68 841.02€		56 361.31€	
Dépendance	484 816.48€	472 822.25€	515 865.03€	11 994.23€		43 042.78€	
Soin	1 500 046.43€	1 556 080.91€	1 656 589.81€	56 034.48€		100 508.90€	
Total	3 399 563.12	3 512 444.39€	3 712 357.38€	112 881.27€		199 912.99€	

Recettes	2021	2022	2023	Évolution 2021/2022		Évolution 2022/2023	
				Montant		Montant	
Hébergement	1 473 365.93€	1 480 083.71€	1 521 386.61€	6 717.78€		41 302.90€	
Dépendance	472 374.29€	468 214.38€	478 776.42€	-4 159.91€		10 562.04€	
Soin	1 485 867.25€	1 548 665.64€	1 637 876.28€	62 798.39€		89 210.64€	
Total	3 431 607.47€	3 496 963.73€	3 638 039.31€	65 356.26€		141 075.58€	

Résultat comptable	2021	2022	2023	Évolution 2021/2022		Évolution 2022/2023	
				Montant		Montant	
Hébergement	58 665.72€	-3 457.52€	- 18 515.93€	16 605.39€		15 058.41€	
Dépendance	-12 442.19€	- 4 607.87€	- 37 088.61€	18 380.02€		32 480.74€	
Soin	-14 179.18€	-7 415.27€	-18 713.53€	55 960.92€		11 298.26€	
Total	32 044.35€	-15 480.66€	-74 318.07€				

Il est observé une dégradation des résultats, attribuable à une augmentation significative des dépenses, sans que les recettes ne suivent la même tendance. En 2021, une partie du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) n'a pas été comptabilisée dans la dotation obtenue. En 2022, l'inflation et les difficultés de recrutement ont contraint à recourir à l'intérim, entraînant des coûts élevés pour l'établissement. En 2023, l'inflation et les difficultés de recrutement persistent.

Analyse par groupe de dépenses :

DEPENSES	2021	2022	2023	ERRD2023	Évolution 2023/2022	Évolution 2023 ERRD EPRD
Groupe1	390 801,52€	450 571.90 €	463 550.61€	484 810€	+12 978.71€	-21 259.39€
Analyse GRP1	Augmentation liée au prix de l'énergie					
Groupe2	2649397,42€	2 681 543.28 €	2903027.71€	2877508.86€	221 484.43€	-25518.85€

Analyse GRP2	Cette augmentation est en partie liée à l'intervention d'intérimaires Infirmiers sur la quasi-totalité de l'année. Budget intérim de 125 000€, lié à des arrêts longs pour maladie et maternité. Augmentation liée également aux modifications des grilles indiciaires					
Groupe3	359364,18€	380 329.21 €	345779.06€	383262.40€	-34550.15€	-37483.34€
Analyse GRP3	En raison des augmentations, une attention particulière a été portée à la réduction des dépenses.					

Analyse par groupes de Produits :

➤ GROUPE 1

RECETTES	ERRD 2022	ERRD 2023	Evolution 2023/2022
HEBERGEMENT	1 392 746.48€	1 472 451.96	+ 87 337.23€
Analyse			
DEPENDANCE	451 985.16€	468 729.80€	+ 16 744.64 €
Analyse	Augmentation liée à la dépendance		
SOIN	1 518 001.62€	1 613 435.65€	+ 95 434.03€
Analyse			

➤ GROUPES 2 ET 3

RECETTES ATTENUATIVES	2022	ERRD2023	Évolution 2023/2022
	108 865,47€	83 421.90€	25 443.57€
Analyse	Les recettes atténuatives sont principalement constituées d'indemnités journalières ce qui explique l'écart important entre EPRD* et ERRD*. Nous remarquons cependant une baisse des IJ en lien avec une baisse des arrêts de travail.		

(*EPRD : Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses // *ERRD : Etat Réalisé des Recettes et Dépenses)

Affectation des résultats :

	N° de compte	Compte	EHPAD 290020601	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	-74318.07€	-74 318.07€
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾				
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	+3 500 €	+ 3 500 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)		-39 318.07 €	-39 318.07 €
Affectation du résultat administratif				
Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	-39 318.07€	-39 318.07€
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			-39 318.07 €	-39 318.07 €

L'année 2023 a enregistré un déficit de -74 318,07 €. Les reports à nouveau s'élèvent à 35 000 €, et en ajoutant le déficit, le montant à affecter est de -39 318,07 €. Il est proposé d'inscrire ce montant au compte 10686, en diminution des réserves de compensation des déficits. Cette affectation va réduire la réserve à 82 687,11 €.

Trésorerie : La trésorerie a diminué en 2023, laissant seulement 15,24 jours d'exploitation disponibles, ce qui est insuffisant. L'augmentation de la trésorerie reste difficile en raison de l'inflation et des défis liés au recrutement. Une attention particulière aux dépenses a été apportée en 2023, mais cela n'a pas suffi pour éviter un déficit lié au groupe 2.

Il est essentiel d'allier maîtrise du budget et qualité de l'accompagnement avec des dotations déterminées à partir d'évaluations à un moment donné (temps T), qui peuvent évoluer et ne sont pas représentatives des besoins réels sur une période de cinq ans. Ces évaluations ne prennent pas en compte la réalité de l'accompagnement des personnes âgées, ce qui est crucial pour répondre au mieux à leurs besoins.

1.12 PROJETS POUR L'ANNEE 2024

Projets institutionnels

- Préparer et évaluer le PATHOS et le GIR en vue de la signature du deuxième CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).
- Planifier la prestation repas pour 2025.
- Suivre l'avancement de la réhabilitation de la résidence.
- Déployer de manière pérenne les références infirmières.

Projets d'investissements

- Achat d'un Motomed (vélo avec écran pour l'entretien physique des résidents).
- Acquisition d'un écran pour conduire les réunions et réaliser des activités cognitives avec les résidents.
- Achat d'un totem pour informer les résidents et les visiteurs.
- Investissement dans une troisième chambre froide pour la gestion de crise.
- Acquisition de nouveau matériel d'entretien.

Projets d'amélioration du cadre de vie

- Poursuivre la rénovation de l'unité de vie sécurisée.
- Rénover les peintures du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés).

Groupes de travail

- Travailler sur le circuit du médicament.
- Aborder les thématiques de la fin de vie.
- Gérer les événements indésirables.
- Traiter les plaintes et réclamations.
- Mettre en place des évaluations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).

Réactualisation des supports qualité institutionnels

- Relire et réécrire le règlement de fonctionnement.

- Améliorer le plan bleu.
- Réécrire le projet d'établissement pour 2025-2029.
- Formaliser le plan de continuité de l'activité.
- Mettre en forme la délégation du directeur.

PARTIE D CCAS DE KERNÉVEL

CHAPITRE 1 LE COMITE D'ADMINISTRATION

Le CCAS est administré par un Comité d'administration dont la composition est la suivante :

Jacques RANNOU, Maire délégué de Kernével, Président et membre de droit

3 Conseillers municipaux :

- Marie-Madeleine LE BIHAN (élue par le CA du CCAS de Rosporden)
- Djelloul BENHENNI (élu par le CA du CCAS de Rosporden)
- Anita RICHARD (élue par le conseil municipal)

3 membres nommés par le Maire,

- Sylviane GORRET (Centre Social Chemins de Faire)
- Laurence RANNOU (Secours Populaire Français)
- Jacques POUPON (Fédération des Œuvres Laïques)

La population de Kernével étant inférieure à 3500 habitants, le CCAS n'est pas tenu de présenter un rapport d'orientation budgétaire ni de réaliser un débat d'orientation budgétaire. Le CCAS de Kernével a tenu 3 instances de son conseil d'administration en 2023.

CHAPITRE 2 LE PERSONNEL

Isabelle LE HUR, agent d'accueil à la Mairie de Kernével assure la gestion du CCAS et de ses activités.

CHAPITRE 3 LE BUDGET DU CCAS

LE BUDGET DU CCAS 2023				
	BP DÉPENSES 2024	BP RECETTES 2024	CA DÉPENSES 2023	CA RECETTES 2023
FONCTIONNEMENT	12 944,65	12 944,65	9 927,36	8 860,00
INVESTISSEMENT				

CHAPITRE 4 LE RAPPORT D'ACTIVITE 2023

4.1 LES MISSIONS OBLIGATOIRES

-Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale

- 8 dossiers ont été transmis au Conseil Départemental.
- 8 Demandes de renouvellement d'aide à l'hébergement de personnes âgées
- 2 demande d'aide à domicile
- 4 dossiers d'obligation alimentaire ont été transmis à d'autres CCAS.
- 0 demande de domiciliation en cours

4.2 LES MISSIONS FACULTATIVES

DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION SOCIALE

Banque Alimentaire (BA)

La mairie de Kernével étant toujours en travaux, les colis de Kernével sont préparés par le CCAS de Rosporden. L'équipe de livreurs du CCAS de ROSPORDEN récupère les colis à Rosporden et les apportent à Kernével. La distribution est assurée par un agent communal le vendredi matin de 9 à 11h30. Le nombre de familles, de bénéficiaires et de passages ainsi que le tonnage de denrées distribuées sont communiqués au CCAS de ROSPORDEN qui intègre ces données aux siennes pour les communiquer à la BA29

Collecte de la banque alimentaire

Les bénévoles de KERNEVEL répondent à la sollicitation du CCAS de Rosporden pour participer à la collecte alimentaire nationale.

Ateliers

Les bénéficiaires de la Banque Alimentaire de KERNEVEL peuvent participer aux ateliers organisés par le CCAS de ROSPORDEN.

Aides financières

En 2023, 6 demandes d'aide financière ont été sollicitées, pour un montant total de 1 295,64 €, légèrement inférieur à celui de 2022 qui s'élevait à 1 618,70 €.

L'association "Femmes solidaires" a également attribué des aides financières à hauteur de 1393,94€.

Demandes de logement

Les demandes de logement se font dans la majorité des cas via internet sur la plateforme dédiée "demandedelogement29", 2 dossiers papier ont été faits à Kernével.

La gestion des demandes de logement et les attributions sont prises en charge par le CCAS de Rosporden. Les bailleurs sociaux présents à KERNEVEL sont l'OPAC et Finistère Habitat.

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Plan canicule et grand froid

Le registre des personnes âgées isolées, susceptibles de souffrir d'incidents météorologiques graves (canicule et périodes de grand froid) est tenu par le CCAS de Rosporden, 1 exemplaire est également disponible au CCAS de Kernével.

Repas des aînés

Le Repas des Aîné(e.s) a eu lieu le 13 octobre et 70 personnes ont répondu présentes

Distribution de colis

Cette année, les colis étaient à retirer à la Mairie de Kernével. Sur les 291 colis commandés, 276 ont été distribués. Parmi les 15 colis non réclamés, 2 ont été refusés, 2 ont été rendus suite à des décès, 1 suite à un déménagement, 3 suite à des entrées en Ehpad, et 7 n'ont pas été réclamés et ont été distribués à la Banque Alimentaire.

Visite aux maisons de retraite

18 colis de Noël ont été déposés dans les maisons de retraite.

AIDE APPORTEES SPECIFIQUES AUX FAMILLES / PETITE ENFANCE

Jouets de Noël

Les bénéficiaires de Kernével ont reçu un jouet par la banque alimentaire de Rosporden.